



# Le code de Vie

de l'école Barthélemy-Vimont

*Des règles à l'image de nos valeurs*

*Afin de vivre en harmonie à l'école Barthélemy-Vimont, d'y trouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.*

*Le code de vie s'applique à tout moment à l'école (en classe, au service de garde, au gymnase, sur le terrain de l'école, dans les corridors, etc.), dans le transport scolaire, lors des sorties éducatives et des activités parascolaires.*

*Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie. Les adultes s'engagent à être tes modèles en lien avec les valeurs proposées et à intervenir équitablement. Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te soutenir dans l'application des valeurs de notre code de vie.*

## Réussite éducative

VALEUR

Persévérance



RÈGLES

- ✓ *Je m'engage dans mes apprentissages.*

Comportements attendus

- ✓ *Je fais des efforts soutenus pour accomplir mes tâches.*
- ✓ *J'ai le droit de faire des erreurs et j'apprends de celles-ci.*
- ✓ *J'utilise mes outils, mes stratégies et je demande de l'aide.*

Ainsi

*J'apprends.*

*Je m'améliore.*

*Je développe mon autonomie.*

*Je suis fier.ère de moi.*

# Encadrement



## RÈGLES

- ✓ *Je m'engage à adopter un comportement sécuritaire et responsable en respectant les autres par mes gestes et mes paroles.*

## Comportements attendus

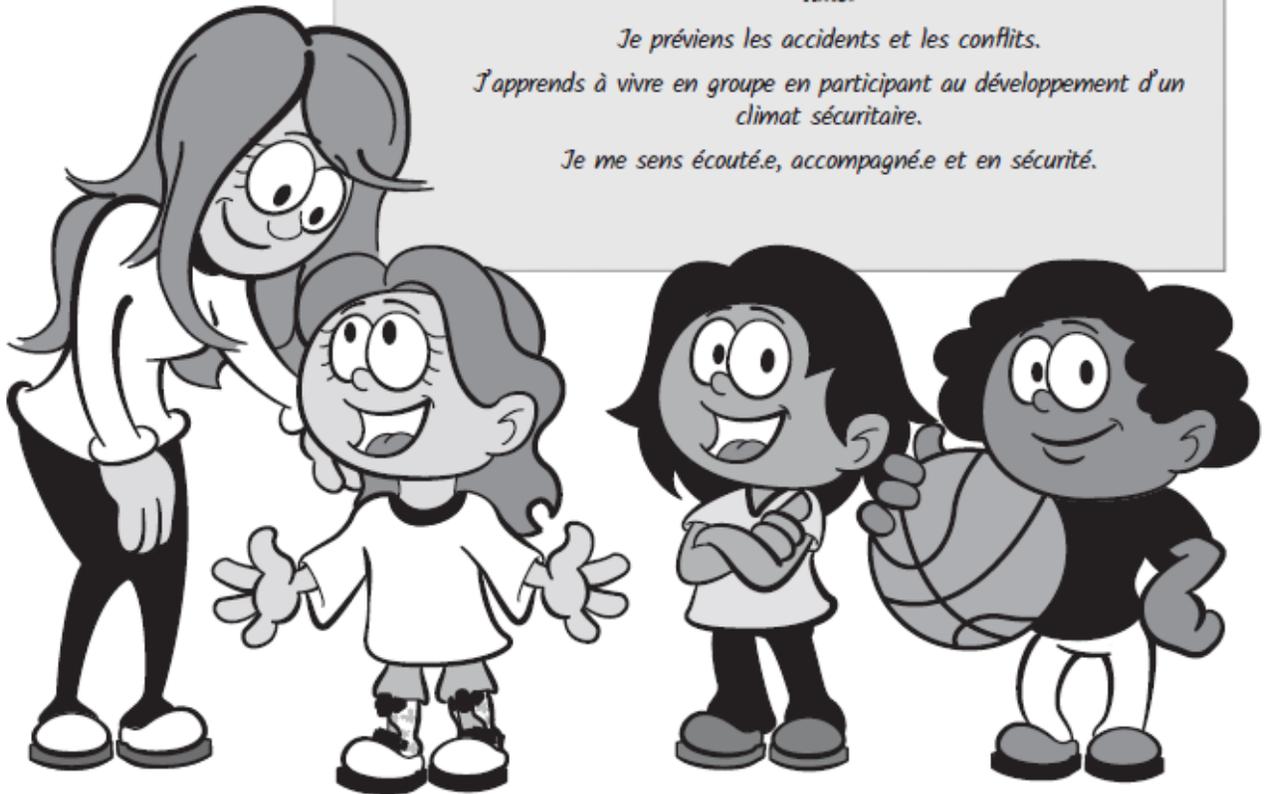
- ✓ *Selon le lieu et le moment, je me déplace calmement et de façon sécuritaire (volume de la voix bas ou silence, marcher, etc.).*
- ✓ *Lorsque je vis un problème et que j'ai besoin d'aide pour appliquer mes stratégies, je demande l'aide d'un adulte de l'école.*
- ✓ *Au son de la cloche, ou lorsque demandé par l'adulte, j'arrête mes activités et je me dirige aux endroits désignés.*
- ✓ *Selon le lieu et le moment, je respecte les règles des activités et des jeux.*

## Ainsi

*Je préviens les accidents et les conflits.*

*J'apprends à vivre en groupe en participant au développement d'un climat sécuritaire.*

*Je me sens écouté.e, accompagné.e et en sécurité.*



# Vivre ensemble

VALEUR

Civilité

## RÈGLES

- ✓ *Je m'engage à respecter les autres à travers mes attitudes, mes paroles et mes gestes.*

### Comportements attendus

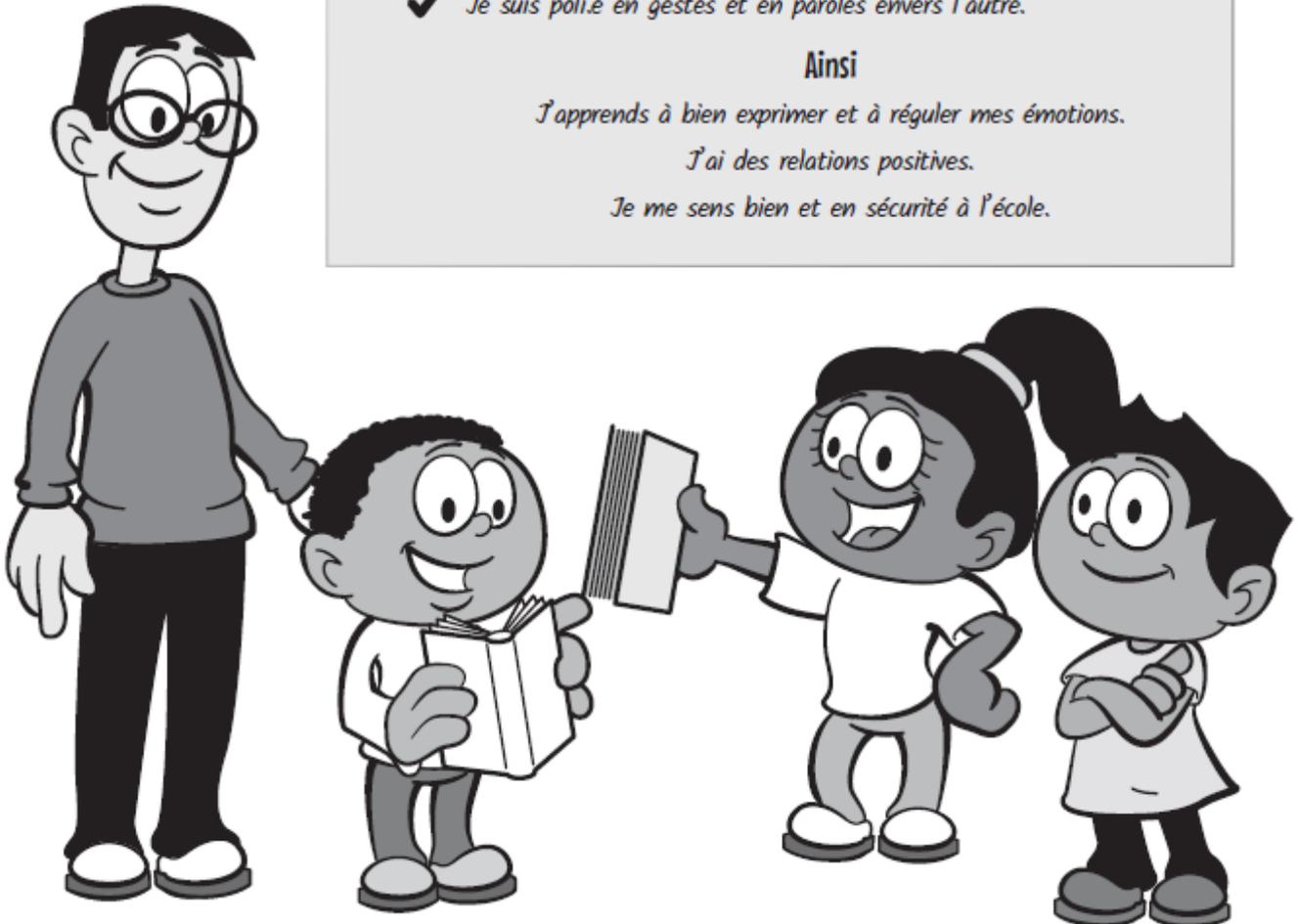
- ✓ *Je résous mes problèmes de façon pacifique en utilisant les stratégies disponibles.*
- ✓ *Je suis à l'écoute de l'autre en respectant ses sentiments, ses besoins et ses opinions.*
- ✓ *Je suis ouvert aux différences de l'autre (culturelle, religieuse, physique, etc.).*
- ✓ *Je suis poli.e en gestes et en paroles envers l'autre.*

### Ainsi

*J'apprends à bien exprimer et à réguler mes émotions.*

*J'ai des relations positives.*

*Je me sens bien et en sécurité à l'école.*



# Santé et bien-être



## VALEUR

Épanouissement personnel

### RÈGLES

✓ *Je m'engage à faire de mon mieux dans toutes les sphères de la vie scolaire.*

### Comportements attendus

- ✓ *Je participe aux différentes activités de l'école (culturelles, sportives, éducatives, etc.).*
- ✓ *J'ose relever de nouveaux défis.*

### Ainsi

*J'éprouve du plaisir à l'école.*

*J'apprends à me connaître (forces, défis, goûts, intérêts et passions).*

*Je développe ma confiance en moi.*

# Qualité de l'environnement

### RÈGLES

- ✓ *Je m'engage à prendre soin de mon école et du matériel.*

### Comportements attendus

- ✓ *Je garde propres et en bon état :*
  - *les différents lieux de l'école ;*
  - *mon matériel ;*
  - *le matériel qui m'est prêté par l'école (bureaux, livres, ballons, etc.).*
- ✓ *Je respecte la nature (arbres, arbustes, etc.).*

### Ainsi

*Je me sens bien dans mon école.*

*J'ai tout ce qu'il me faut pour réaliser mes activités.*

*J'ai du matériel propre et en bon état.*

VALEUR  
Respect de l'environnement



À l'école Barthélemy-Vimont

## Toute manifestation de violence ou d'intimidation est interdite en tout temps

À l'école Barthélemy-Vimont, toute manifestation de violence ou d'intimidation est interdite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

### INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

### VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)



## Banque de mesures de soutien, de conséquences et de sanctions

L'application des mesures de soutien, des conséquences et des sanctions s'effectuera à la suite de l'analyse :

- ✓ du portrait et des besoins de l'élève ;
- ✓ de la nature et de la fréquence du comportement adopté ;
- ✓ de la gravité de l'événement qui repose sur :
  - les conséquences de l'événement : l'impact et les torts causés ;
  - le contexte de l'événement : l'ensemble des circonstances associées à l'événement.

Les interventions visent à mettre en lumière les besoins de l'élève, de déterminer les interventions les plus susceptibles de l'aider et de planifier des mesures de soutien.

### Mesures de soutien

- Avertissement (verbal ou écrit)
- Rappel de la règle et du comportement attendu
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève
- Enseignement du comportement attendu
- Renforcement du comportement attendu
- Soutien au développement des habiletés sociales
- Rencontre avec un adulte de l'école (enseignant.e, technicien.ne en éducation spécialisée, professionnel.le, éducateur.trice du service de garde, direction, etc.)
- Communication et collaboration régulières avec le parent
- Rencontre entre l'élève, son parent et un adulte de l'école
- Réalisation d'un geste de réparation (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé)
- Soutien offert à l'élève lors de l'accomplissement d'un geste de réparation
- Réalisation d'un travail personnel en lien avec le comportement attendu
- Feuille de défis permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements
- Soutien des partenaires (organismes communautaires, CLSC, agents communautaires du SPVM, Répît-Conseil, etc.)
- Soutien individuel à fréquence rapprochée
- Contrat d'engagement de bon comportement (protocole)
- Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention scolaire
- Etc.

### Conséquences

- Excuses verbales, écrites ou illustrées
- Réflexion par écrit ou illustration de la situation
- Reprise du temps perdu
- Retrait de privilèges
- Retrait temporaire d'une activité
- Retrait de classe ou d'un groupe
- Déplacements limités, retardés ou supervisés
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal
- Travaux communautaires
- Etc.

### Sanctions

- Suspension interne
- Suspension externe

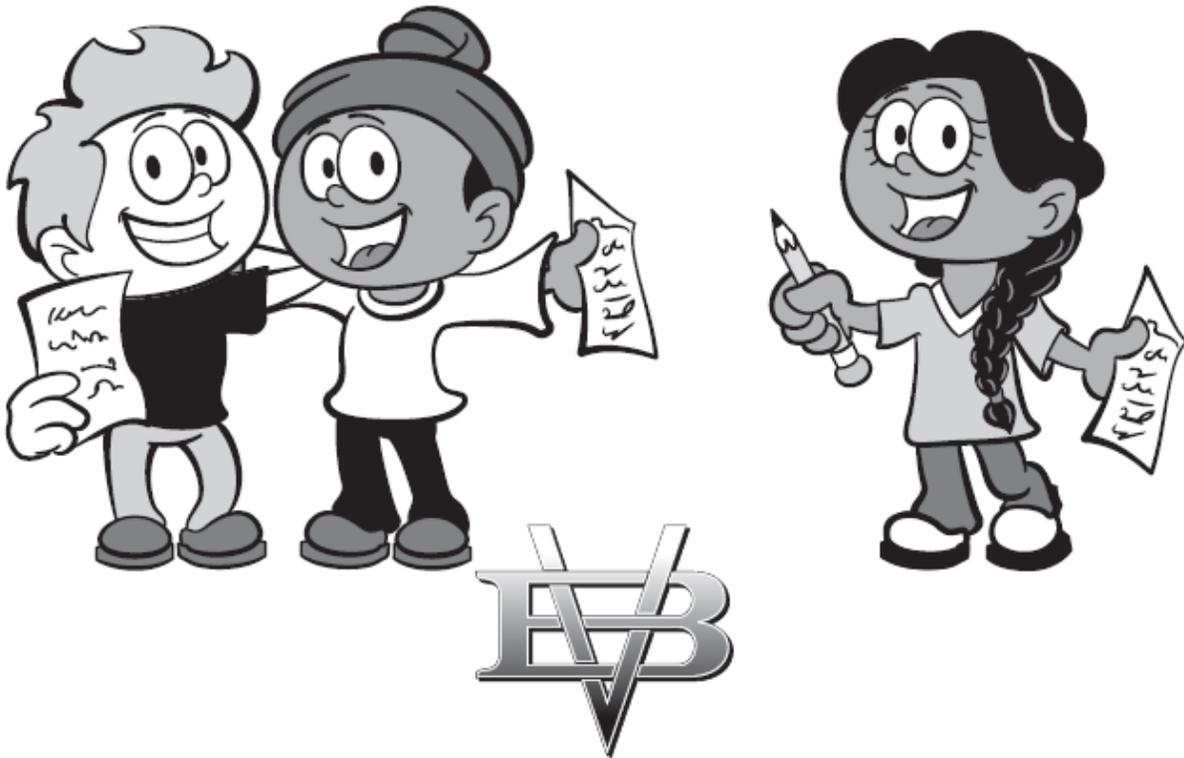
*L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.*

# J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le suivre.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature du parent: \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Signature du titulaire : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_



## Le code de vie

de l'école Barthélemy-Vimont

*Des règles à l'image de nos valeurs*